



République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Vote
A la majorité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
11 Septembre 2026
Date d'affichage
11 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaél, Mme MARTIN Anna, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURET Aurèle, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise,

Excusés ayant donné procuration : Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à M. MOQUET Alban, Mme LARUE Laurence à Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. POULIQUEN Eric à Mme FAVENNEC Gaëlle

Excusés : M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-07-14 – Approbation de la convention type de mise à disposition de salles communales

La commune de Monterblanc met à disposition d'associations diverses salles. Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver une convention type organisant les modalités de cette mise à disposition. Ce document sera ensuite signé avec chaque association utilisatrice. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission sport, culture, vie associative, réunie le 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : approuve le contenu de la convention type de mise à disposition de salles communales à des associations ;

Article 2 : autorise M. le Maire ou son représentant à finaliser l'écriture de la convention avec chaque association concernée ;

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer ce document et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 21/09/2026

Le Maire,
Alban MOQUET



Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT